

« ADOPTE DES PANNEAUX SOLAIRES CITOYENS »

**qui produisent de l'électricité renouvelable au plus près de chez soi
et contribuent à l'indépendance énergétique de notre territoire.**

Formulaire à compléter et à retourner signé au siège social Ecot81 ou par Email (bas de page).

1 panneau adopté = 500 euros. Il produit :

- 33 % de la consommation d'une personne (selon la moyenne nationale hors chauffage et production d'eau chaude sanitaire).
- ou jusqu'à 66 % de la consommation avec un comportement économe en énergie.

Je soussigné,	Prénom et NOM :	
Adresse :		
Téléphone (facultatif)	Email :	

Je suis déjà sociétaire d'Ecot81 (cochez la case) :

J'adopte un ou des panneaux solaires sur la commune de :

Giroussens

Saint-Sulpice

Teulat

Panneau de fabrication Allemande fabrication française fabrication non encore définie

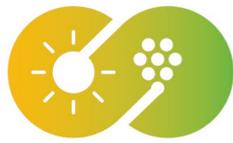
Pour financer l'adoption d'un (ou plusieurs) panneau(x) vous pouvez :

- vous associer au sein d'une famille et/ou d'amis ;
- désigner autant d'adoptants que de panneaux financés (1 panneau = 500 euros).

Il sera délivré un certificat d'adoption à chaque adoptant.

Liste de personnes qui financent avec vous l'adoption et désignation des adoptants

Nom, Prénom	Montant parts sociales (Minimum 50 euros et multiple de 50 euros)	Prénom ou pseudonyme de(s) l'adoptant(s) et code postal de sa commune
Total souscrit		



Fait à	Le	Signature

Questions / réponse pour comprendre l'adoption de panneaux photovoltaïques

Question 1 : Comment ça marche l'adoption ?

Réponse :

Vous souscrivez des parts sociales dans la coopérative. Vous devenez ainsi associé de la coopérative et pouvez participer aux décisions et voter à l'assemblée générale sur la principe une personne = 1 voix

Le « prix » de l'adoption d'un panneau solaire est fixé à 500 euros, soit 10 parts sociales de 50 euros. C'est l'apport citoyen nécessaire au financement de l'installation d'un panneau solaire citoyen de fabrication française chez Ecot81.

Chaque panneau que vous adoptez peut porter le nom ou le pseudonyme de l'adoptant.e que vous désignez.

Carte blanche à l'inspiration ! L'adoptant.e recevra un certificat d'adoption.

Question 2 : L'argent que je mets, il est perdu ?

Réponse :

Non il n'est pas perdu pour toi, ce n'est pas un don, c'est un investissement. Dans certaines conditions définies dans les statuts, un remboursement est envisageable 5 ans après la souscription des parts sociales.

Tous les acteurs qui le souhaitent peuvent souscrire des parts sociales de la société pour soutenir le développement des énergies renouvelables sur notre territoire. La part est fixée statutairement à 50 euros. Selon vos moyens, vous pouvez adopter un ou plusieurs panneaux solaires en vous regroupant à plusieurs.

Question 3 : Peut-on adopter un panneau à plusieurs ?

Réponse :

Oui, c'est possible seul ou en vous regroupant avec des membres de votre famille et des amis (voir formulaire « Adopte un panneau solaire citoyen »).

Question 4 : Pourrais-je changer de panneau solaire plus tard ?

Réponse :

Vous pouvez, d'ores et déjà, choisir d'adopter un ou des panneaux sur l'un des sites proposés dans le formulaire, le plus près de chez l'adoptant.e que vous avez désigné.

si le panneau adopté est loin de chez l'adoptant.e et qu'une centrale solaire s'installe ultérieurement plus près, vous pourrez, sur simple demande, changer de panneau solaire sur ce site plus proche.

Question 5 : Les panneaux solaires sont-ils tous de fabrication française ?

Réponse :

Non. Les panneaux solaires de la centrale photovoltaïque de Giroussens sont de fabrication allemande, Ceux de la centrale de Teulat ne seront choisis que dans 1 ou 2 mois selon nos capacités financières, car ces panneaux représentent un surcoût d'installation d'environ 10% et la décision des associés d'assumer ce surcoût.

Seuls les panneaux prévus sur la centrale de l'école de Saint-Sulpice sont réellement de fabrication française, contrairement à d'autres "fabricants" qui estampillent "français" des panneaux fabriqués en Chine ou ailleurs et simplement en ajoutant une extension de garantie .

Pour plus d'informations sur le fabricant français voir: <https://www.voltec-solar.com/>